

COPIE

Compte-rendu du Conseil des Ministres

Le Conseil des Ministres s'est réuni ce mercredi 1^{er} mars 2023, sous la présidence de Monsieur Patrice TALON, Président de la République.

Les décisions ci-après ont été prises :

I- Communications.

I-1. Ouverture des filières de formation pour le diplôme de master et le diplôme d'études spécialisées (DES) en médecine d'urgence à l'Université de Parakou et à l'Université d'Abomey-Calavi, puis attribution de quarante (40) bourses de formation.

La médecine d'urgence est d'une importance capitale dans l'accueil et la prise en charge des patients avant leur orientation vers les services spécialisés. Mais, il se trouve que nos hôpitaux sont confrontés à une grave pénurie d'urgentistes, tenant notamment de l'inexistence de la filière de formation dans notre pays.

Or, le Gouvernement a engagé une importante réforme de la médecine pré hospitalière avec le renforcement du Service d'assistance médicale et des urgences (SAMU) et l'acquisition prochaine de cent quatre-vingt-huit (188) ambulances pour renforcer le système de référence et de contre référence.

Il va sans dire que les personnels de cette spécialité seront les acteurs clé de ce nouveau dispositif. Dès lors, il urge de combler le déficit observé, surtout dans la perspective de la réhabilitation et de la construction des hôpitaux au titre du Programme d'Action du Gouvernement 2021-2026.

Nos universités ont la capacité d'assurer les formations en médecine d'urgence (Master et Diplôme d'études spécialisées). La mise en place de celles-ci permettra de combler le gap actuel en personnel qualifié de cette branche de la médecine.

C'est pourquoi, le Conseil a décidé d'instituer la filière de master en médecine d'urgence à l'Institut de formation en soins infirmiers et obstétricaux de Parakou au profit des paramédicaux détenteurs d'une

licence en science infirmière et le DES en médecine d'urgence à la Faculté des sciences de la santé de Cotonou réservé aux médecins généralistes, avec la possibilité d'obtention du diplôme interuniversitaire en médecine d'urgence après quatre (4) semestres de formation.

Pour mener à bien ce projet, il a été également retenu l'accompagnement, au moyen d'un partenariat, d'une université étrangère disposant de solides expériences en la matière.

Au titre de la première promotion, le Conseil a décidé d'accorder 40 bourses à raison de 20 pour la formation en master et 20 autres pour le DES.

Les ministres assurant la conduite du projet veilleront à la sélection, par appel à candidatures, des postulants les plus méritants.

I-2. Approbation du Plan Cadre de Coopération des Nations Unies pour le Développement Durable 2023-2026.

Ce document élaboré d'accord parties, a pour objectif d'accompagner le Gouvernement dans la mise en œuvre de l'Agenda 2030 des Nations Unies, des priorités nationales déclinées dans le Plan National de Développement 2018-2025 et le Programme d'Action du Gouvernement 2021-2026.

Il convient de rappeler que l'Agenda 2030 des Nations Unies ambitionne, par l'action de la communauté internationale, de faire advenir des « populations plus résilientes, en bon état de santé et de nutrition, mieux éduquées, bénéficiant de la protection sociale, vivant en paix, en sécurité, dans un environnement de justice et engagées pour un développement durable, participatif et inclusif ».

Dans cette perspective, le présent Plan Cadre s'articule autour des axes stratégiques suivants, en lien avec les priorités du Gouvernement :

- assurer la transformation structurelle de l'économie et la résilience aux chocs ;
- garantir la protection sociale et l'accès équitable, inclusif et de qualité aux services sociaux de base ;
- consolider la démocratie, l'Etat de droit, la bonne gouvernance et la cohésion sociale.

Il coûtera 377.411.650.000 FCFA sur la période de référence, dont 148.500.000.000 FCFA à la charge du Bénin.

Le ministre de l'Economie et des Finances procédera à la signature du Plan Cadre dont les projets et programmes qui en découleront seront formulés en conséquence.

I-3. Acquisition de 500 caméras piéton et accessoires ainsi que du dispositif logiciel et matériel permettant l'exploitation des données produites, au profit des forces de Police et de Douane.

Ces équipements sont destinés au renforcement de la sécurité des personnes et des biens ainsi qu'à la prévention des incidents au cours des interventions des agents de Police ou de Douane. Ils favoriseront par ailleurs le constat des infractions et la poursuite de leurs auteurs grâce à la collecte de preuves tangibles, de même qu'ils aideront à la lutte contre la corruption et à un meilleur respect de la déontologie dans la Police et la Douane.

Le ministre de l'Economie et des Finances, le ministre de l'Intérieur et de la Sécurité Publique, prendront les mesures appropriées pour intégrer ce dispositif dans l'exécution des missions dévolues à leurs services respectifs.

I-4. Assistance humanitaire du Gouvernement aux populations sinistrées de l'incendie survenu le 17 février 2023 dans la commune de Sô-Ava.

Le bilan de cet incendie, occasionné par une imprudence humaine, fait état de 86 habitations totalement consumées, 110 ménages sinistrés avec un effectif total de 645 personnes, divers biens personnels consumés, à savoir : effets vestimentaires, outils agricoles et de pêche, numéraires, vivres, documents administratifs et autres.

Les sinistrés ayant tout perdu, le besoin d'assistance à leur profit est pressant. Aussi, le Gouvernement a-t-il décidé de les soutenir de diverses manières, notamment par une prise en charge psychologique et la mise à disposition de produits alimentaires et de matériaux de construction.

II- Rencontres et manifestations internationales.

Il a été autorisé, la participation du Bénin à la 5^{ème} Conférence des Nations Unies sur les Pays les Moins Avancés, du 5 au 9 mars 2023 à Doha, au Qatar.

III- Mesures individuelles.

Les nominations ci-après ont été prononcées :

✓ **Au ministère de l'Economie et des Finances**

Directeur général de la Société des Infrastructures Routières et de l'Aménagement du Territoire (SIRAT)

Monsieur Ranti I. AKINDES

✓ **Au ministère de l'Eau et des Mines**

Directeur adjoint de la Planification, de l'Administration et des Finances

Monsieur Lassa TOSSOU.

Fait à Cotonou, le 1^{er} mars 2023,

Le Secrétaire Général du Gouvernement,



Edouard OUIN-OURO.